

Mais pourquoi les châteaux de notre contrée sont-ils accompagnés de ces poypes ou éminences, tandis que ceux des autres contrées en sont dépourvus (1) ? Il faut en chercher la cause dans la situation et la nature des lieux. La Bresse et les Dombes présentent un terrain plat et légèrement ondulé. Au moyen-âge, il était couvert de taillis et d'épaisses forêts ; dans ces guerres particulières de seigneur à seigneur, qu'entretenait le régime féodal, l'ennemi pouvait, à l'abri des bois touffus, s'approcher des murs des châteaux et les surprendre ; il fallait donc près de chacun un lieu élevé d'où quelque sentinelle pût donner du cor et avertir de l'approche de l'ennemi. Au lieu que les autres provinces offrant un terrain moins plat et plus montagneux, chaque seigneur pouvait placer son château au haut des collines ou sur la pointe des rochers. De là on pouvait découvrir au loin l'arrivée de l'ennemi et préparer sa défense.

Lacurne de Sainte-Palaye, dans ses *Mémoires sur la chevalerie*, cite un fait qui autorise grandement notre opinion. Vers le XI^e siècle, nos souverains défendirent aux possesseurs de fiefs d'avoir des tours sur leurs châteaux et maisons fortes, droit qu'ils réservèrent aux seigneurs suzerains. Cette défense fût assez longtemps observée. Ceux qui construisirent alors des châteaux ou maisons seigneuriales ne pouvant les surmonter de tours, établirent ces tours dans le voisinage. Mais bientôt, ajoute notre auteur, cette observance tomba en désuétude, chaque petit seigneur voulant avoir des tours sur son manoir, et même les abbayes et les monastères.

Ces poypes ou tours d'observation ne sont pas tellement propres à nos pays, qu'on n'en trouve aussi dans d'autres con-

(1) Les autres provinces n'en sont pas tout-à-fait dépourvues. Ainsi, près de Cosne en Nivernois, sur les bords de la Loire, j'ai retrouvé une de ces poypes de défense : j'en ai trouvé une aussi à Soulvache, entre Château-Brient et Vitré en Bretagne : elle est même surmontée d'une tour.